

Challenge de régularité Hiver 2018-2019

INDOOR

1. Juniors , séniors , ainées et masters

Championnats de Belgique toutes catégories, junior ou espoir participation : 3 points

1^{er} : 10 pts 2^{ème} : 7pts 3^{ème} : 5 pts 4^{ème} : 3 pts 5^{ème} : 3 pts 6^{ème} : 2 pts 7^{ème} : 2 pts
8^{ème} : 2 pts

2. Ainées et masters

Championnats de Belgique Master participation 1 point par épreuve

1^{er} : 5 pts 2^{ème} 3pts 3^{ème} à 8^{ème} 1pt

3. Championnats L.B.F.A. toutes catégories, participation : 2 points par épreuve

1^{er} : 6 pts 2^{ème} : 4 pts 3^{ème} : 3 pts 4^{ème} : 2 pts 5^{ème} : 1 pt

4. Compétitions ouvertes, participation : 2 points

5. Record du club :

Record T.C. : 3 points

Record J/S/M : 1 point

6. SELECTION : Equipe nationale : 3 points Equipe LBFA : 2 points Equipe du Hainaut : 1 point

Les classements hommes et dames sont séparés. Le nombre de points est multiplié par 2€..

Le prix sera remis à l'athlète lors de la soirée de remise des récompenses qui aura lieu en avril 2017 et à condition que l'athlète soit toujours membre de l'USTA, et présent ce soir là.

Le challenge couvre la période du 1/11/2016 au 31/03/2017..

PRIMES SPECIALES(uniquement valable pour les épreuves reprises au programme des chpts LRBA et LBFA des catégories concernées) :

TOP 10 : 1) 50€ 2) 40€ 3) 30€ 4) 25€ 5) 20€ 6) 15€ 7) 10€ 8) 10€ 9) 10€ 10) 5€

Champion LBFA : 35€

Record du HAINAUT : 12€

Record LBFA : 25€

Record LRBA : 35€

Championnat de Belgique TC-Jun et espoir : 1) 50€ 2) 25€ 3) 12€

Championnat de Belgique Master : 1) 30€ 2) 20€ 3) 10€

TOP 10 : lorsqu'un athlète est classé à plusieurs reprises, seul le meilleur résultat est pris en considération.

Challenge de régularité : seuls les athlètes ayant totalisé un minimum de 6 points seront récompensés.

Pour le challenge de régularité : le montant ne peut pas dépasser le montant de la cotisation.

Tout point non prévu par le règlement sera tranché par le comité.

CROSS

1. Championnat de Belgique Jun-Sen ou Mast
Participation 5pts
1^{er} : 10pts 2^{ème} : 8pts 3^{ème} : 7pts 4^{ème} : 6pts 5^{ème} : 5pts 6^{ème} : 4pts 7^{ème} : 3pts 8^{ème} : 2pts
9^{ème} : 1pt 10^{ème} : 1pt
2. Championnat Ibfa Jun-Sen ou Mast
Participation 3pts
1^{er} : 8pts 2^{ème} : 6pts 3^{ème} : 5pts 4^{ème} : 4pts 5^{ème} : 3pts 6^{ème} : 2pts 7^{ème} : 1pt
3. Championnat du Hainaut Jun-Sen ou Mast
Participation 2pts
1^{er} : 5pts 2^{ème} : 4pts 3^{ème} : 3pts 4^{ème} : 2pts 5^{ème} : 1pt
4. Cross de l'Usta
Participation 2pts
1^{er} : 7pts 2^{ème} : 5pts 3^{ème} : 3pts 4^{ème} : 2pts 5^{ème} : 1pt
5. Cross retenus dans le challenge = tous les cross officiels
Participation 2pts
Victoire 2pts

Participation obligatoire à 5 cross dont celui de l'Usta et/ou du championnat du Hainaut

Les classements hommes et dames sont séparés. Le nombre de points est multiplié par 2€.
Le prix sera remis à l'athlète lors de la soirée de remise des récompenses qui aura lieu en avril 2019 et à condition que l'athlète soit toujours membre de l'USTA, et présent ce soir là.
Le challenge couvre la période du 1/11/2018 au 31/03/2019.

Tout point non prévu par le règlement sera tranché par le comité.

Gaurain le 1-11 2018